

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
8 – 2026 / N°1**

SEANCE du 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 16.09.2026

L'an deux mil vingt- six et le vingt-deux septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARMICHAEL Benoit, Maire.

Présents : CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, NOYER Isabelle, MINDER Pascale, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, BROCHIER Nicolas, JARILLOT Quentin, VEGA Marie, MANENT Anthony

**Absents excusés : DENIS-OGIER Christelle donne procuration à MANENT Corinne
VIAL Anne-Claire**

Objet : Acquisition d'une cellule de refroidissement

À la suite de la visite d'inspection sanitaire à la cantine le 28 mai 2026, plusieurs non-conformités majeures ont été notifiées, notamment un défaut critique de maîtrise des températures lors du refroidissement rapide des produits élaborés.

Après diagnostic, la cellule de refroidissement actuelle (mise en service en 2009) étant obsolète et n'étant plus en mesure d'assurer les performances réglementaires requises, il est décidé le remplacement urgent de la cellule de refroidissement, afin de rétablir la conformité de l'établissement et de garantir la sécurité sanitaire des repas.

La société Matal a été sollicitée et propose une solution de remplacement clé en main pour un montant de 5 604,60 € HT soit 6725.52 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré :

- **Accepte** l'acquisition de la cellule de refroidissement à la société Matal pour la somme de 5604.60 € HT soit 6725.52 € TTC.

- **Autorise** le Maire à passer cette dépense au chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 23.09.2026

Le Maire

Benoit CARMICHAEL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 24.09.2026
Et de la réception en Préfecture le 24.09.2026

Le Maire